

# Compte rendu annuel 2023

## de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

### Introduction :

En vertu des articles L 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier, les sociétés de gestion élaborent et publient une politique d'engagement actionnarial, qui décrit la manière dont elles intègrent leur rôle d'actionnaire dans leur stratégie d'investissement et entendent exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les portefeuilles dont elles assurent la gestion.

Afin de répondre à ses obligations, Palatine Asset Management a formalisé ses critères en matière d'exercice des droits de vote dans une Politique d'engagement actionnarial.

Le périmètre de l'exercice des droits de vote s'étend à tous les OPC concernés, mais comprend également les FCPE et mandats de gestion pour lesquels Palatine Asset Management a reçu délégation de l'exercice des droits de vote des conseils de surveillance et des mandants.

### I. Suivi des sociétés détenues : stratégie-performances-gouvernance :

La sélection et le suivi des sociétés détenues consistent à investir dans des sociétés présentant un profil répondant à différents critères financiers et qualitatifs. Les critères qualitatifs reposent sur l'évaluation de la qualité du management, la clarté de la stratégie et la cohérence de sa mise en œuvre. Les critères financiers privilégiés correspondent à ceux d'une analyse fondamentale (actualisation des cash flows futurs/taux de rentabilité du capital utilisé/croissance rapportée au prix, etc.).

Palatine Asset Management prend également en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG), dans la mesure où des indicateurs de performance propres à ces critères sont utilisés pour certains portefeuilles gérés par la société (fonds ISR de la gamme). La réalisation d'une analyse extra-financière permet ainsi de sélectionner les valeurs éligibles à ces portefeuilles.

### II. Dialogue avec les sociétés détenues

Notre engagement actionnarial et ISR se concrétise à travers un dialogue avec les sociétés sur tous les domaines ESG dans le cadre de séminaires, réunions d'information, et en face à face. Ce dialogue avec les émetteurs peut porter sur les différents engagements et dispositifs mis en place par les entreprises (sur la cybersécurité, les mesures anti-corruption, les consommations d'énergie, les risques liés à l'eau, les droits humains, la biodiversité, le bien-être et la qualité de vie ...), l'évolution des indicateurs publiés sur leurs démarches de responsabilité sociale et la gestion des controverses quand il y en a.

Le but de cette démarche est de déceler les risques ESG et d'orienter les entreprises vers plus de transparence et de responsabilité sociale. Notre objectif est de promouvoir les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises dont nous sommes actionnaires afin de les pousser à adopter une démarche de progrès.





### III. Organisation de Palatine Asset Management pour l'exercice des droits de vote

Les personnes habilitées à voter sont les gérants des OPC concernés, le Département des Opérations assure l'organisation et le reporting relatif à l'exercice des votes.

Palatine Asset Management a recours depuis 2015 aux services d'un prestataire conseil en vote pour l'analyse des résolutions.

L'univers d'investissement des portefeuilles gérés est en quasi-totalité concentré sur l'Union européenne avec une très forte prédominance sur la zone euro, la part plus internationale étant très modeste. La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le prestataire pour les sociétés composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière, pour les sociétés américaines détenues dans le FCP Palatine Amérique et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.

Dans les autres cas, un vote de soutien ou de désaccord peut être exprimé ponctuellement.

### IV. Bilan des votes de l'exercice 2023

Au cours de l'exercice 2023, Palatine Asset Management a exercé ses droits de vote lors de **174** assemblées générales (soit 43 AG de plus qu'en 2022) dans l'Europe entière hors pays à POA (power of attorney) et les USA.

Le taux de participation global ressort à **98%**, ainsi les grands principes de la politique de vote ont été respectés.

#### 1. Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management a exercé ses droits de vote :

Pays	Nombre d'AG dans lesquelles PAM détenait des droits de votes	Nombre d'AG dans lesquelles Palatine AM a exercé ses droits de votes	%
France	87	87	100%
Europe (hors France)	46	43	93%
USA	45	44	98%
Total	178	174	98%





## 2. Sociétés dans lesquelles Palatine Asset Management n'a pas exercé ses droits de vote :

- Aucune société française
- 3 sociétés d'Europe hors France, 1 société aux USA

Les droits de vote n'ont pas été exercés au motif que les sociétés étaient hors périmètre ou volontairement exclus.

## 3. Répartition des votes :

Nombre total de votes pour l'ensemble des OPC concernés	Nombre total de résolutions	Nombre de résolutions votées « pour »	Nombre de résolutions votées « abstention »	Nombre de résolutions votées « contre »	Pourcentage de votes négatifs
<b>Votées France</b>	4 281	3 601	0	648	15,14%
<b>Votées Europe (hors France)</b>	1 163	888	0	94	8,08%
<b>USA</b>	776	490	17	157	22,42%
<b>Total</b>	<b>6 220</b>	<b>4 979</b>	<b>17</b>	<b>899</b>	<b>14,72%</b>

Répartition ESG	Résolutions E	Résolutions ES	Résolutions G	Résolutions S	Résolutions SG	Pourcentage des résolutions ESG
<b>Votées France</b>	10	2	4 265	0	4	<b>68,83%</b>
<b>Votées Europe hors France</b>	2	13	1 146	2	0	<b>18,70%</b>
<b>USA</b>	19	19	679	59	0	<b>12,48%</b>
<b>Total Nbr</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>6 090</b>	<b>61</b>	<b>4</b>	<b>6 220</b>
<b>Total %</b>	<b>0,50%</b>	<b>0,55%</b>	<b>97,91%</b>	<b>0,98%</b>	<b>0,06%</b>	<b>100%</b>





### 3.1 - Analyse des votes d'opposition 2023

Critères ESG	Nombre de résolutions votées contre	% de votes négatifs	Description des résolutions
Environnement	2	0,22%	Restreindre les dépenses consacrées aux analyses ou aux actions liées au changement climatique, Rapport sur le changement climatique
Social	6	0,67%	Questions de travail - Discrimination et divers Opérations dans les pays à haut risque Activités et actions politiques Divulgateion des contributions politiques
Gouvernance	876	97,44%	Vote consultatif sur la fréquence du vote consultatif sur la rémunération, Vote consultatif pour ratifier la rémunération des hauts dirigeants visés, Autoriser la tenue des assemblées d'actionnaires sous forme virtuelle uniquement Modifier les articles relatifs au forum, Modifier les articles, les statuts et la charte, Modifier les articles/règlements/charte, Approuver la radiation des actions de la bourse, Approuver la décharge du conseil d'administration et du président, Approuver la décharge des administrateurs et des auditeurs, Approuver la décharge du conseil d'administration, Approuver la décharge du conseil de surveillance, Approuver les dividendes Approuver l'émission d'actions ou de titres liés à des actions avec ou sans droit de préemption Approuver l'émission d'actions ou de titres liés à des actions sans droit de préemption, Approuver l'accord de fusion, Approuver la rémunération des administrateurs et/ou des membres des comités, Approuver/Modifier le plan de primes d'actions différées, Autoriser le programme de rachat d'actions dirigé Changer la date/le lieu de l'assemblée annuelle Changer la juridiction de constitution Spécifique à l'entreprise - Lié aux actions Discuter/approuver la structure/déclaration de gouvernance d'entreprise de l'entreprise Élire le directeur, Fixer le ratio de rémunération variable maximum, Nombre fixe d'administrateurs et/ou d'auditeurs, Proposition Diverse : Spécifique à l'Entreprise, Réunion publique Activités et actions politiques, Liés à la rémunération, Reporting sur le Plan de Transition Climat, Utiliser les PCGR pour les mesures de rémunération des dirigeants
Environnement et social	11	1,22%	Divers - Contre-proposition environnementale et sociale
Social et gouvernance	4	0,45%	Spécifique à l'entreprise – Lié à la rémunération
Total	899	100%	





#### 4. Précisions sur les dérogations à la politique de vote :

Palatine Asset Management n'a pas dérogé à ses principes de politique de vote en 2023.

#### 5. Précisions concernant l'exercice des droits de vote pendant les opérations de cessions temporaires :

Palatine Asset Management n'a pas pratiqué en 2023 de cessions temporaires de titres et par conséquent n'a pas été concernée par les conséquences juridiques de ce mécanisme.

#### 6. Précisions concernant l'analyse des résolutions votées en 2023 :

Palatine Asset Management a participé aux votes en suivant les recommandations d'ISS pour l'ensemble des sociétés françaises et étrangères, ainsi que pour l'ISR et le développement durable.

### V. Conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice 2023, Palatine Asset Management n'a pas rencontré de situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'exécution de ses obligations d'exercice des droits de vote.

